

## MA DÉCLARATION AUTOMATIQUE (REVENUS 2020)

Liberté Égalité Fraternité

#### **VOTRE FOYER**

**ÉTAT CIVIL** 

M BOUETARD KEVIN

Né BOUETARD

Date et lieu: 16/01/1994, CAHORS (46)

nº fiscal: 3021701511101 C

Vous êtes célibataire

PERSONNES À CHARGE ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

Vous n'avez pas d'enfant ni de personne à charge.

# la déclaration automatique comment ça marche?

- 1 Vérifiez toutes les données
  - il ne doit rien manquer
  - l'ensemble des informations doit être correct (état civil, personnes à charge, adresse, coordonnées bancaires, revenus)
- si tout est correct et complet, vous n'avez rien à faire



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr



Retrouvez la notice détaillée de ce document sur impots.gouv.fr



#### **VOTRE ADRESSE**

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER LES HUGOTS HAUTS 2021 3051 ROUTE DE ST CEVET 46230 FONTANES



### CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Aucune de vos résidences n'est équipée d'un téléviseur



## VOS COORDONNÉES BANCAIRES

**TITULAIRE: BOUETARD KEVIN** 

IBAN: FR76 1120 6000 906X XXXX XXX6 050

**BIC: AGRIFRPP812** 

Si vous souhaitez juste modifier vos coordonnées bancaires, vous pouvez le faire à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source ».



#### VOS REVENUS ET CHARGES 2020 CONNUS DE L'ADMINISTRATION

Type de revenus	Montant en euros	Retenue à la source déjà payée en euros	Case
Salaires (BOUETARD KEVIN)	22 208	551	1AJ
<u>DÉTAIL DU MONTANT</u> ALTRAN TECHNOLOGIES	22 208	551	
Revenus de capitaux mobiliers (RCM)			
Intérêts	1		2TR
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux	1		2BH

## Réductions et crédits d'impôt

Si vous avez réalisé des dépenses, non reportées ci-dessus, ouvrant droit à réductions ou crédits d'impôt en 2020, pensez à les déclarer.

## (i) Revenus de capitaux mobiliers (RCM)

Votre impôt est automatiquement calculé avec application du prélèvement forfaitaire unique sur vos revenus de capitaux mobiliers (RCM). Vous pouvez avoir intérêt à choisir d'imposer vos RCM au barème. Dans ce cas, vous devez déclarer en cochant la case 2OP. Pour plus de détails, allez consulter la fiche 16 <a href="https://www.oups.gouv.fr/particulier/je-declare-je-paiemes-impots.">https://www.oups.gouv.fr/particulier/je-declare-je-paiemes-impots.</a>



### -VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2020 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

#### **MONTANT**

	en euros
Impôt avant crédits d'impôt	803
Crédits d'impôt	0
Impôt net	803
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2020	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2020	0
Retenue à la source déjà payée	- 551
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	0
Montant restant à payer	252

Revenu fiscal de référence 19 988

Nombre de parts 1

Ce montant, sauf cas particuliers, sera prélevé sur votre compte bancaire à partir de septembre. S'il est supérieur à 300 euros, ce montant sera étalé sur les 4 derniers mois de l'année. Si ce montant est nul, aucun prélèvement ne sera effectué.

### -VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer 3,60%

Sauf action de votre part en 2021 dans « Gérer mon prélèvement à la source », ce taux s'appliquera à compter du 1er septembre 2021.

### Avez-vous tout vérifié?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier :



dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr